

CONTRAT DE RÉSERVATION 2010

SIRET : 487 483 455 00019 - S.A.R.L. La Grande Côte - APE 5530Z - TVA FR 01 487 483 455.

Nom/name
 Prénom/first name
 Adresse/adress









 Code postal/postcode
 Ville/town
 Pays/land
 Tél. :
 E-mail :

TOUS LES PARTICIPANTS/All participants

Nom/name	Prénom/first name	Date de naissance

EMPLACEMENTS CAMPING CARAVANING /PITCHES

ARRIVÉE LE /arrival /...../2010 **APRÈS 14 h**
 DÉPART LE /departure /...../2010 **IMPÉRATIVEMENT AVANT 12 h**

-  **NBRE DE PERSONNES :**  **ENFANTS - 14 ANS :**
-  **DIMENSIONS :**  
-   

MONTANT DU SÉJOUR : **A** €
 ACOMPTÉ = **A** x 30 % = **1** €
 ASSURANCE ANNULATION (facultative) = **A** x 5,8% = **2** €
 FRAIS DE RÉSERVATION **3** 20 €

TOTAL DE VOTRE SÉJOUR **A + 2 + 3** **B** €

VERSEMENT EFFECTUÉ CE JOUR **1 + 2 + 3** **C** €

pour confirmation de ma réservation :
 En votre aimable règlement en Euros à joindre avec ce contrat

SOLDE À PAYER B - C €

CAMPING : the balance has to be paid upon arrival

LOCATIONS /ACCOMODATION RENTAL

ARRIVÉE LE /arrival /...../2010 **À PARTIR DE 16 h**
 DÉPART LE /departure /...../2010 **DE 8 h À 10 h**

- LODGE 2/4 pers.** 
- LOGGIA 4/6 pers.** 
- IRM 4/6 pers.**
- LUXE PRESTIGE 4/6 pers.**

MONTANT DU SÉJOUR : **A** €
 ACOMPTÉ = **A** x 30 % = **1** €
 ASSURANCE ANNULATION (facultative) = **A** x 5,8% = **2** €
 FRAIS DE RÉSERVATION **3** 20 €

TOTAL DE VOTRE SÉJOUR **A + 2 + 3** **B** €

VERSEMENT EFFECTUÉ CE JOUR **1 + 2 + 3** **C** €

pour confirmation de ma réservation :
 En votre aimable règlement en Euros à joindre avec ce contrat

SOLDE À PAYER B - C €

CAMPING : the balance has to be paid upon arrival

Pour toute réservation, je choisis un mode de paiement
 For any booking, I choose my paiement method :

- Chèque bancaire
 Chèques vacances



167, avenue de la Grande Côte
 17420 SAINT PALAIS SUR MER
 tél. : 05 46 23 20 18
www.campinglagrandecote.com

J'ai lu les conditions de réservation, j'accepte de me conformer au règlement intérieur du camping et je m'engage à payer le solde de ma location 30 jours avant mon arrivée au camping.

I have read the booking conditions. I agree to conform to the international regulations of the camp-site and I commit to pay the balance of my location 30 days before my arrival on the campsite.

Date : / / Signature :

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU NOTRE CAMPING ?

- Des amis
 Guide :
 Site web :
 Autre :

CONDITIONS DE RÉSERVATION 2010

Le formulaire de réservation complété devra préciser tous les noms, prénoms et dates de naissance des participants. Il devra être renvoyé signé et accompagné d'un acompte de 30 % du montant de votre séjour + 20 € de frais de réservation. À réception, une confirmation détaillée du séjour vous sera adressée, avec les infos pratiques (et inventaire type pour les locations) ainsi que le solde à payer : à l'arrivée pour un emplacement et 30 jours avant l'arrivée pour tous les locatifs.

Pour les réservations effectuées moins d'un mois avant la date d'arrivée, le règlement intégral doit être versé au moment de la réservation.

En cas de retard de paiement ou défaut de règlement, la réservation sera considérée comme annulée. Dans ce cas, l'acompte sera non remboursable.

En raison des différentes personnes en réception, il est préférable de mentionner toute demande particulière par écrit à joindre au contrat de réservation. Les réservations sont traitées dans l'ordre d'arrivée, si vous souhaitez un emplacement fixe, merci de nous le signaler par écrit.

Mode de règlement : chèques, espèces ou chèques vacances. (si vous êtes dans l'attente de vos chèques vacances adresser à la date prévue le solde par chèque bancaire en inscrivant EN GROS caractères de ne pas l'encaisser dans l'attente des c.v. à nous envoyer en recommandé)

Règlement à l'arrivée pour les emplacements : sont acceptés uniquement les espèces ou les chèques vacances.

Modalités d'annulation : l'annulation de réservation devra être faite par lettre recommandée (messages téléphoniques et mails non admis). **IMPORTANT :** En raison des aléas du service courrier de la poste, seule la date de réception (= signature du recommandé par le camping sera retenue pour le calcul de X à 30 jours ou de 30 à 1 jour (en aucun cas le cachet de la poste ne sera retenu pour date d'annulation). L'adhérent doit transmettre également : certificat de travail, arrêt de travail ou documents justifiant des soins reçus, bulletin d'hospitalisation, bulletin de décès. L'adhérent doit indiquer la date et les circonstances connues ou présumées ayant provoquées l'annulation.

A - Assurance annulation : l'assurance annulation n'est pas incluse dans le prix, elle est facultative et s'élève à 5,8 % du montant total. Elle ne peut être prise qu'au moment de la réservation et payable à l'inscription.

B - Nature de la garantie : l'assurance annulation garantit les acomptes versés (Dans tous les cas, les frais de dossier, d'assurance et la franchise restent acquis au camping). Elle intervient lorsque l'adhérent se trouve dans l'obligation d'annuler son séjour pour les raisons ci-après :

- 1 - En cas de maladie grave à l'exclusion des maladies préexistantes (obligeant à rester alité),
 - en cas d'accident grave,
 - en cas de décès : de l'assuré, de son conjoint de droit ou de fait, de ses ascendants et descendants.
- 2 - Des dommages matériels importants causés par le vol, l'incendie ou des éléments naturels atteignant les biens de l'assuré et nécessitant impérativement sa présence (expertise ou reconstruction).
- 3 - L'annulation pour un motif garanti, du compagnon de voyage de l'assuré et/ou des personnes inscrites sur le même bulletin d'inscription.
- 4 - Les suites, séquelles et complications ou aggravations d'une maladie ou d'un accident, chaque cas ne pouvant survenir qu'entre la date de réservation et celle d'arrivée. Aucun motif relatant d'un problème connu avant la date de réservation ne sera couvert.
- 5 - Les complications d'une grossesse.
- 6 - Le licenciement économique de l'assuré.

Délai conformément au chapitre modalités d'annulation citées ci-dessus :

- X à 30 jours : Remboursement de votre acompte, déduction faite des frais de réservation et d'assurance non remboursables.
- 30 jours à 1 jour : Les frais de réservation, d'assurance et une franchise fixe de 50 € sont non remboursables.

C - Annulation sans assurance : toute annulation de réservation devra être faite par lettre recommandée (messages téléphoniques et mails non admis). Quelque soit le motif du dédit : les frais de dossier resteront acquis et ne seront pas remboursés. Moins d'un mois avant la date prévue de votre arrivée : le solde intégral reste acquis au camping.

Délai conformément au chapitre modalités d'annulation citées ci-dessus :

- X à 30 jours : remboursement de votre acompte moins les frais de dossier non remboursables.
- 30 jours à 1 jour : l'intégralité du ou des versements est conservée par le camping.

Taxes et services sont applicables depuis 2008. Ils n'ont pas une valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis dans les limites légales et réglementaires lorsqu'interviennent, entre la date de réservation et la date de paiement du solde, des variations de taxes (communales, départementales ou nationales) ou des taux de T.V.A. applicables.

Brochure : la brochure papier et le site internet du camping constituent l'offre préalable au sens des articles 96 et 97 du décret du 15 juin 1994. Il est valable pour un séjour effectué entre avril et septembre 2010. Cependant le camping se réserve la possibilité de modifier les prestations proposées dans les conditions prévues à l'article 97 du décret du 15 juin 1994.

D'autre part nous rappelons que les photos et plans ne sont pas contractuels, mais donnés à titre d'exemple.

Retard ou non occupation : en cas de retard, veuillez nous en aviser par écrit. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement ou la location sera attribué à un autre client dès le lendemain 12 h. L'acompte ou le solde ne seront pas remboursables.

En cas d'arrivée retardée (impliquant le maintien de l'emplacement ou de location) pas de déduction ou remboursement de ces journées.

Départ anticipé : en cas de départ anticipé du fait du locataire sur réservation emplacement ou réservation de locatif, aucun remboursement n'est effectué quelque soit le motif.

Arrivée : pour chaque arrivée une pièce d'identité sera demandée, une copie sera conservée avec la fiche de facturation.

Les arrivées en juillet et août : entre 14 h et 19 h pour les emplacements et entre 16 h et 19 h pour les locatifs.

Arrivées week-end ou hors saison : de 14 h à 18 h, possibilité le matin

Veuillez nous avertir en cas d'arrivée tardive (jusqu'à 20 h maximum en juillet et août après non acceptées).

Locatifs, conditions et cautions : il n'y a pas d'inventaire contradictoire sur les locatifs. À votre arrivée la feuille détaillée d'inventaire vous sera remise. Il vous appartiendra de contrôler vous-même chaque élément : vaisselle... et signaler aussitôt en réception toute anomalie. Un responsable maintenance interviendra, outre ce procédé il ne sera pas tenu compte des réclamations tardives. La clé du mobil-home vous sera remise uniquement après votre vérification et retour de la feuille d'inventaire signée en réception.

Cautions : deux cautions seront demandées à votre arrivée : chèques ou espèces (numéro de carte bancaire refusé) :

- L'une de 200 euro garantissant mobilier, vaisselle et mobil-home ou chalet.

- La seconde de 100 euro garantissant votre nettoyage de départ.

Pour toute nationalité étrangère une caution en espèces est exigée (numéro de carte bancaire refusé).

Ces cautions vous seront renvoyées par courrier dès le lundi après votre départ. Laisser votre nom et adresse à cet effet.

- En cas de casse ou détérioration : la facture du ou des matériels vous sera envoyée.

- En cas de ménage insuffisant le temps d'entretien ou de remise en état sera facturé (37 € HT de l'heure).

Dans ces 2 cas, il vous sera demandé de régler ces factures dans les 15 jours. Faute de règlement dans ce délai de 15 jours, le chèque de caution sera alors encaissé par le camping. Le remboursement de la différence : « caution - facture » se fera 30 jours après (durée nécessaire à la banque pour s'assurer de l'approvisionnement du chèque).

En cas de casse de vaisselle ou petit matériel : ne pas racheter dépareillé, venir le signaler en réception pour remplacement immédiat (stock adapté).

Départ des locatifs : départ entre 8 h et 10 h les samedis de juillet et d'août. Le ménage devra être effectué par vos soins. Sur rendez-vous (pris la veille en réception) une vérification « ménage » sera effectuée.

Occupation des locatifs : le nombre de locataires ne peut être supérieur au nombre indiqué sur la brochure « tarifs ». Les tentes ou igloos installés sur les emplacements locatifs seront soumis à autorisation préalable et facturés 4 € par jour lors de la réservation.

Les personnes supplémentaires de 1 à 99 ans (bébé de 1 à 365 jours : gratuit) seront facturées : 12 €/jour ; 50 €/semaine ; 100 €/quinzaine.

Quelque soit le nombre d'occupant : 1 seul véhicule par emplacement (parking extérieur gratuit)

DEFENSE DE FUMER À L'INTERIEUR DES LOCATIFS.

Animaux : voir règlement intérieur. Seuls les chiens de petite taille et classés non-dangereux sont acceptés. Ne pas les laisser seuls dans le locatif. Pour protéger le locatif, prévoir le couchage de votre animal (coussin, couverture, etc). Les couettes, couvertures, canapés et lits lui sont interdits. Les chats, lapins ou autres animaux sont strictement interdits.